



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

### Protocole COVID-19 de la destination Chypre – Mis à jour du 8 mars 2022

#### **A. Entrée au pays (valide à partir du 21 février 2022)**

Q1(a): *Quelles sont les conditions d'entrée dans le pays ?*

Chypre suit un système de code couleur basé sur les cartes du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), qui soutient une approche coordonnée pour permettre la libre circulation. Nous avons trois catégories de code couleur : Vert, Rouge et Gris. La catégorie Verte de la République de Chypre correspond aux catégories verte et orange de l'ECDC, tandis que la catégorie Rouge de la République de Chypre correspond aux catégories rouge et rouge foncé de l'ECDC. A noter que pour les pays représentés en gris sur les cartes de l'ECDC ou pour les pays tiers qui ne figurent pas sur les cartes de l'ECDC, une évaluation distincte est effectuée par les autorités chypriotes. La catégorie Grise de la République de Chypre concerne les pays où les informations sont insuffisantes et nécessite donc l'obtention d'une autorisation spéciale pour voyager à Chypre, par ceux qui n'ont pas un schéma vaccinal complet contre la COVID-19.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des conditions d'entrée pour tous voyageurs arrivant à Chypre.

<b>Conditions d'entrée (pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet ou qui sont récemment rétablies)*</b>	<b>Vert</b>	<b>Rouge</b>	<b>Gris</b>
Obtention du CyprusFlightPass 48h avant le départ	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h ou test antigénique rapide 24h avant le départ (à sa propre charge)	Non	Non	Non
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à sa propre charge)	Non	Non	Non
Isolement obligatoire de 14 jours à l'arrivée	Non	Non	Non

\* **La définition des personnes ayant complété leur schéma vaccinal ou qui sont récemment rétablies se trouve à la Q1(b)**

<b>Conditions d'entrée (pour les personnes non vaccinées-non rétablies)</b>	<b>Vert</b>	<b>Rouge</b>	<b>Gris</b>
Obtention du CyprusFlightPass 48h avant le départ	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h ou test antigénique rapide 24h avant le départ (à sa propre charge)	Oui	Oui	Oui
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à sa propre charge)	Non	Oui	Oui
Isolement obligatoire de 14 jours à l'arrivée	Non	Non	Oui

La liste complète des pays et leur catégorisation sont disponibles sur [www.cyprusflightpass.gov.cy](http://www.cyprusflightpass.gov.cy). Les passagers sont invités à visiter la plateforme régulièrement, afin de rester informés des mises à jour pouvant affecter leur voyage.

Q1(b) : *Quelles sont les procédures mises en place pour les personnes ayant complété leur schéma vaccinal ou qui sont récemment rétablies de la COVID-19?*



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Les voyageurs vaccinés ou récemment rétablis peuvent entrer en République de Chypre, à condition qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- i. Ils sont titulaires d'un certificat de vaccination ou de rétablissement Covid numérique de l'UE ou d'un certificat de vaccination ou de rétablissement Covid équivalent de pays tiers, qui ont rejoint le système de certificat numérique COVID de l'UE (EUDCC).
- ii. Ils sont titulaires d'un certificat de vaccination valide issu par les Autorités compétentes de tout pays tiers.

A noter que les certificats de vaccination délivrés par les autorités compétentes de : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cap-Vert, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et les dépendances de la Couronne ( Jersey, Guernesey, et l'île de Man), Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, **ne sont acceptés que sous forme numérique via l'EUDCC ou équivalent** - voir plus d'informations dans Q2.

Chypre considère comme autorisés à voyager, les voyageurs ayant été vaccinés avec les vaccins suivants : AstraZeneca, (Vaxzeria, COVISHIELD, SKBio), Pfizer/BioNTech, Moderna, Johnson&Johnson/Janssen, Sputnik V (Gam-COVID-Vac), Sinopharm (BBIBPCOVID-19), Sinovac (CoronaVac), Covaxin, Novavax Nuvaxovid COVID-19 et Sputnik light (ce dernier uniquement lorsqu'il est administré en dose de rappel dans le schéma de vaccination de base).

Les voyageurs âgés de 18 ans et plus ne sont considérés comme ayant complété leur schéma vaccinal que si une période de 270 jours (9 mois) ne s'est pas écoulée, après l'administration de la 2eme dose d'un vaccin à deux doses ou de la 1ere dose d'un vaccin à dose unique. Sinon, ils doivent avoir reçu la dose de rappel/3eme dose dans le cas d'un vaccin à deux doses, ou le rappel/2eme dose dans le cas d'un vaccin à dose unique. Les voyageurs âgés de moins de 18 ans sont considérés comme ayant complété leur schéma vaccinal s'ils ont reçu la 2eme dose dans le cas d'un vaccin à deux doses ou la 1ere dose dans le cas d'un vaccin à dose unique.

Les personnes sont considérées comme étant récemment rétablies de la COVID-19, 10 jours après avoir été testées positives et pendant une période de 180 jours.

Les voyageurs qui peuvent prouver qu'ils ont reçu toutes les doses nécessaires d'un vaccin autorisé ou qu'ils sont récemment rétablis de la COVID-19, ne seront pas tenus d'effectuer un test de laboratoire pour visiter Chypre, quelle que soit la catégorie de couleur de leur pays de départ. A noter que la République de Chypre se réserve toujours le droit de procéder à des tests aléatoires aux passagers à l'arrivée. De plus, tous les autres protocoles



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

de destination doivent être mis en œuvre et suivis par tous, y compris les voyageurs vaccinés

**Q1(c) : Quelles sont les procédures mises en place pour les personnes qui ne sont *ni complètement vaccinées ni récemment rétablies*?**

- i. Les voyageurs provenant des pays dans la catégorie **VERTE** doivent effectuer au préalable, soit un test moléculaire (test PCR) dans les dernières 72 heures précédant leur vol de départ, soit un test antigénique rapide dans les 24 heures avant leur vol de départ, dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine. Ils devront télécharger le certificat avec le résultat négatif du test sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les enfants arrivant à Chypre avant leur 12eme anniversaire sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass, où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.
- ii. Les personnes en provenance des pays de la catégorie **ROUGE** doivent effectuer au préalable, soit un test moléculaire (test PCR) dans les dernières 72 heures précédant leur vol de départ, soit un test antigénique rapide dans les 24 heures avant leur vol de départ, dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine. Ils devront télécharger le certificat avec le résultat négatif du test sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les passagers devront effectuer un test moléculaire PCR supplémentaire, à leur charge, à leur arrivée à Chypre, le prix fixé étant €15 à l'aéroport de Larnaka et €19 à l'aéroport de Pafos. Les résultats sont disponibles en quelques heures sur la plateforme électronique [www.covid-testcyprus.com](http://www.covid-testcyprus.com). Les enfants arrivant à Chypre avant leur 12eme anniversaire sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass, où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.
- iii. Sont autorisés à voyager à Chypre en provenance des pays de la catégorie **GRISE**, uniquement:
  1. Les ressortissants Chypriotes et les membres de leur famille (conjoint et leurs enfants).
  2. Les personnes résidant légalement dans la République de Chypre
  3. Les ressortissants de l'Union Européenne, de l'EEE (y compris l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège) et de la Suisse
  4. Les personnes autorisées à entrer en vertu de la Convention de Vienne
  5. Les ressortissants de pays tiers, sous condition d'obtenir une autorisation spéciale au préalable pour entrer en République de Chypre sur la plateforme CyprusFlightPass (<https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission-request>), conformément au dernier décret sur la quarantaine de 2021.

Les personnes en provenance des pays de la catégorie **GRISE** doivent effectuer soit un test moléculaire (PCR) dans un laboratoire certifié, l'échantillon étant prélevé dans les 72 dernières heures avant le départ du vol, soit un test antigénique rapide dans un laboratoire certifié, avec l'échantillon prélevé dans les dernières 24 heures avant le départ du vol. Ils doivent télécharger le résultat négatif du test sur la plateforme du



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

CyprusFlightPass. Les passagers devront effectuer un test moléculaire PCR supplémentaire, à leur charge, à leur arrivée à Chypre, le prix fixé étant €15 à l'aéroport de Larnaka et €19 à l'aéroport de Pafos. Les résultats seront disponibles en quelques heures sur la plateforme électronique [www.covid-testcyprus.com](http://www.covid-testcyprus.com). De plus, ils devront rester sous isolement/quarantaine obligatoire soit pour dix (10) jours, soit pour sept (7) jours, s'ils choisissent d'effectuer, à leur propre charge, le septième jour, un autre test moléculaire pour dépistage de la COVID-19. Le résultat négatif du test de laboratoire doit être soumis en ligne sur la plateforme CyprusFlightPass. Les enfants arrivant à Chypre avant leur 12eme anniversaire sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le CyprusFlightPass, où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

**Q2 : Quelles sont les procédures mises en place pour les titulaires d'un certificat Covid numérique de l'UE (EUDCC) ou équivalent ?**

Les certificats suivants sont acceptés dans le cadre de la procédure EUDCC :

- a. Certificat de vaccination (délivré à l'individu à la fin du schéma vaccinal complété). Chypre considère comme autorisés à voyager les personnes ayant été vaccinés avec les vaccins suivants : AstraZeneca, (Vaxzervia, COVISHIELD, SKBio), Pfizer/BioNTech, Moderna, Johnson&Johnson/Janssen, Sputnik V (Gam-COVID-Vac), Sinopharm (BBIBPCOVID-19), Sinovac (CoronaVac), Covaxin, Novavax Nuvaxovid COVID-19 et Sputnik Light (ce dernier uniquement en dose de rappel dans le schéma de vaccination de base).
- b. Certificat de rétablissement Covid (valide 10 jours après le test positif et pour une durée de 180 jours).
- c. Test PCR négatif, avec le prélèvement effectué dans les 72h précédant le départ, ou test antigénique rapide, avec le prélèvement effectué dans les 24h précédant le départ.

Les titulaires d'un certificat de vaccination ou de rétablissement Covid de l'UE, ou équivalent, seront exemptés de tout test supplémentaire en arrivant à Chypre, quelle que soit la catégorie de couleur de leur pays de départ. Les titulaires d'un certificat de test numérique de l'UE (EUDCC), ou équivalent, devront suivre les procédures expliquées à la question 1 (c) du présent document.

Les certificats de vaccination et de rétablissement délivrés par les autorités compétentes de : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cap-Vert, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et les dépendances de la Couronne ( Jersey, Guernesey, et l'île de Man), Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, **ne sont acceptés que par l'intermédiaire de l'EUDCC ou équivalent.**



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Avant de voyager, les titulaires d'un EUDCC ou équivalent, doivent remplir toutes les informations requises sur la plate-forme Cyprus Flight Pass (voir question 3 ci-dessous). **L'EUDCC (ou équivalent) n'a pas besoin d'être téléchargé sur la plate-forme du Cyprus Flight Pass.** Le voyageur est légalement tenu responsable en cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre. Les voyageurs peuvent toujours être soumis à des tests aléatoires à leur arrivée et sont toujours obligés de suivre tous les protocoles de destination.

### Q3 : *Quels autres documents sont nécessaires pour voyager à Chypre?*

- a. Le 'CyprusFlightPass' ('Laisser Passer Chypriote') peut être délivré en ligne sur le site web [www.cyprusflightpass.gov.cy](http://www.cyprusflightpass.gov.cy) . Tous les passagers voyageant à Chypre doivent remplir au préalable les informations et documents requis; l'usage de la plateforme électronique est obligatoire pour tous ceux souhaitant se rendre en République de Chypre. Les passagers seront autorisés à remplir les formulaires requis manuellement, sur papier UNIQUEMENT dans les cas de problèmes techniques ou de maintenance prévue de la plateforme (annoncée officiellement sur le site). Les documents peuvent être téléchargés sur <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/download-forms>. Dans ce cas, les passagers doivent apporter avec eux le document requis sur papier.
- b. Dans le cas de certificats de vaccination non numériques, une copie du certificat doit être téléchargée sur la plateforme Cyprus Flight Pass avant le voyage, et certains détails de vaccination doivent également être fournis. La vérification de l'authenticité du certificat relève de la seule responsabilité des services de contrôle aux frontières du pays de départ. Le voyageur est légalement tenu responsable en cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre.
- c. Le laisser passer comprend les points suivants: a) informations personnelles du passager , b) avertissement que le voyage se déroule sous propre responsabilité et que la République de Chypre ou les entreprises qui y opèrent, ne peuvent, en aucun cas, être tenues responsables d'une éventuelle infection pendant le voyage, c) déclaration qu'à son retour dans son pays d'origine, le voyageur avisera les autorités sanitaires de Chypre, si apparition de symptômes du COVID-19 dans les 14 jours après le voyage, d) déclaration selon laquelle si une personne a été trouvée positive pour COVID-19, elle ne se rendra pas en République de Chypre, sauf si 10 jours se seront au moins écoulés à compter de la date à laquelle elle a été testée positive pour COVID-19, e) formulaire de demande pour les citoyens non vaccinés de pays tiers voyageant depuis des pays de la catégorie grise, souhaitant acquérir une autorisation spéciale pour voyager à Chypre, en soumettant leurs demandes en ligne sur le lien suivant : <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission>.
- d. Les compagnies aériennes n'autoriseront pas d'embarquer et se rendre en République de Chypre, les passagers qui n'ont pas leur 'Laisser Passer Chypriote'/ 'Cyprus Flight Pass', (cependant, la vérification de la validité des informations incluses dans le 'Cyprus Flight Pass' des passagers, n'est PAS une obligation des compagnies aériennes). Tout passager arrivant à Chypre sans le laisser passer est passible d'une amende de €300. Tout passager refusant d'effectuer un test PCR



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

requis à son arrivée, sera placé en quarantaine obligatoire de 10 jours, les frais de transport, d'hébergement, de repas et de boissons étant à sa charge.

### **B. Protocoles de transport**

*Q4: Quels protocoles sont mis en place dans les avions?*

- a. Avant l'embarquement, les voyageurs devront présenter leur « Laisser Passer Chypriote ».
- b. La température des voyageurs peut éventuellement être prise avant l'embarquement.
- c. Le port de masques est obligatoire pendant le vol

*Q5: Quels autres protocoles peuvent être attendus dans les aéroports / terminaux de Chypre?*

- a. L'entrée ou le passage ne sera autorisé qu'aux voyageurs et au personnel
- b. Les voyageurs verront leur température prise à l'entrée du terminal
- c. Le port de masques est obligatoire

### **C. Déplacement dans le pays**

*Q6: Existe-t-il des restrictions locales concernant les déplacements?*

Afin de pouvoir profiter de certains services à travers la destination, où un grand nombre de personnes peuvent être présentes, vous devez présenter votre Cyprus Flight Pass, en cas de contrôle par un agent autorisé (par exemple dans les églises, les salles de conférence, les lieux de mariage, les lieux d'événements, les centres commerciaux, les musées, les casinos, les parcs à thème, les aires de jeux pour enfants, les sites archéologiques, les mini croisières etc.).

En plus du Cyprus Flight Pass, des documents supplémentaires peuvent être requis pour prouver que les voyageurs ne sont pas des résidents permanents de Chypre, par ex. une copie du billet d'avion et/ou de la réservation d'hébergement. Par conséquent, les voyageurs doivent toujours avoir sur eux une copie des documents susmentionnés, accompagnée d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Pour les déplacements au sein de la destination, le Cyprus Flight Pass est valable jusqu'à (et y compris) 7 jours, à compter de la date d'arrivée à Chypre (la date d'arrivée est considérée comme jour 1). À partir du 8e jour après l'arrivée, un Safe Pass local\* (preuve de vaccination ou de rétablissement de la COVID-19, un test de laboratoire PCR de 72 heures ou un test antigénique rapide de 48 heures) est nécessaire. Un certificat numérique COVID-19 valide de l'UE ou équivalent, est également suffisant à cette fin, à condition qu'il soit basé sur la vaccination ou sur le rétablissement.

La possession d'un Safe Pass (passe sanitaire) garantit l'accès aux : boîtes de nuit, discothèques, salles de danse et de musique, restaurants, cafés, bars, pubs et autres installations de restauration (y compris les installations de restauration dans les centres



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

commerciaux), théâtres, amphithéâtres, cinémas, salles de divertissement, stades couverts et en plein air.

Les endroits où le Cyprus Flight Pass ou Safe Pass n'a pas besoin d'être présenté sont les plages, les aires de pique-nique, les promenades, les aires d'exercices de plein air et les hôtels (ce dernier uniquement si quelqu'un est résident de l'hôtel).

\* A noter que pour le Safe Pass, le certificat de vaccination est considéré comme expiré lorsqu'une période de 7 mois s'est écoulée à compter de la deuxième dose d'un vaccin à deux doses, ou de la première dose d'un vaccin à dose unique. Après cette période, un test de laboratoire PCR de 72 heures ou un test antigénique rapide de 48 heures est requis pour les déplacements à l'intérieur de la destination.

### **D. Protocoles de destination**

*Q7: Existe-t-il des protocoles de sécurité généraux qui s'appliqueront ?*

- a. Des protocoles renforcés en matière de santé, de sécurité et d'hygiène ont été conçus pour tous les établissements d'accueil, sites culturels et lieux de divertissement, et une formation approfondie du personnel a eu lieu avant l'ouverture de la destination aux visiteurs.
- b. Des mesures de distanciation physique sont suivies afin d'assurer que des personnes n'appartenant pas au même groupe de voyageurs maintiennent une distance raisonnable les uns des autres (2 m<sup>2</sup> par personne à l'extérieur et 3 m<sup>2</sup> à l'intérieur).
- c. Aération fréquente a lieu dans toutes les zones intérieures publiques, de sorte que la climatisation soit améliorée avec un apport régulier d'air frais.
- a. Gel/liquide antibactérien est mis à disposition dans tous les établissements, aux entrées, zones d'accueil, salons, toilettes publiques, ascenseurs, etc.
- b. Le port d'un masque facial est obligatoire dans tous les espaces intérieurs (taxis, bus, jeeps de plongée / safari, ascenseurs, théâtres, centres commerciaux, etc.) et les espaces publics en plein air. Seules les zones de consommation d'aliments et de boissons, où les gens sont assis en consommant de la nourriture et des boissons, sont exemptées (restaurants, cafés, bars, snack-bars, bars d'hôtels, etc.). Exemptés sont aussi les plages, piscines et pendant l'exercice physique. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.

*Q8: Bus / véhicules de location / taxis / jeeps de plongée /safari/yachts*

- a. Aération et désinfection fréquentes
- b. Désinfection des véhicules de location ou yachts après leur retour (y compris les clés)
- c. Désinfection de tous les points à haute fréquence de contact après chaque itinéraire, pour les taxis et les jeeps de plongée/safari (poignées de porte, sièges, etc.)
- d. Capacité des bus touristiques est autorisée à 100%



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

### Q9: Piscines, plages et parcs aquatiques

- a. Désinfection des transats, des parasols et des coffres forts personnels après chaque utilisation
- b. Distance de 4m entre les parasols et 2m entre les transats des personnes non-appartenant au même groupe
- c. La distance physique ne s'applique pas aux sauveteurs appelés à sauver des vies en cas d'urgence.

### Q10: Établissements d'hébergement

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel de service; pour le personnel ménager, le port de gants est obligatoire
- b. Dispersion des visiteurs lors de l'enregistrement en groupe (check-in)
- c. Les chambres ne seront attribuées aux nouveaux arrivants, qu'après suffisamment de temps se soit écoulé depuis le départ des occupants précédents, afin d'assurer un nettoyage profond, la désinfection et une aération appropriée.
- d. Désinfection des clés / cartes de chambre après chaque départ
- e. Dans les cas où nourriture ou boissons sont disponibles sur des présentoirs libre-service, des pare-éternuements et des postes de désinfection des mains sont installés et des masques faciaux sont mis à disposition; alternativement, les articles pourraient être servis directement par le personnel.
- f. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m<sup>2</sup> à l'extérieur et de 3m<sup>2</sup> à l'intérieur.

### Q11: Restaurants, bars, cafés, pubs et boîtes de nuit

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène des mains appropriée, pour tout le personnel
- b. Nombre maximal de personnes par groupe est fixé à 12 personnes par table. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.
- c. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m<sup>2</sup>.
- d. Les menus sont désinfectés après chaque utilisation, sauf s'ils sont jetables; alternativement, ils seront affichés à différents points communs de l'établissement, ou mis à disposition numériquement.
- e. La désinfection de tous les points de contact est effectuée après chaque utilisation, par ex. chaises, tables, moulins à sel / poivre, bouteilles de sauce, machines de paiement électronique, etc.
- f. Une fiche d'information est mise à disposition à l'entrée, indiquant, à tout moment, l'effectif maximal de présence simultanée, autorisée dans les lieux.

## **E. Tests et procédures de quarantaine pendant le séjour**

### Q12: Des tests aléatoires seront-ils effectués sur place à la destination?

Tous les passagers de certains vols, sont invités au hasard à subir un test COVID-19 à leur arrivée, quel que soit leur lieu de départ. Les enfants arrivant à Chypre avant





## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

leur 12eme anniversaire sont exemptés du test. Dans de tels cas, les frais seront à la charge du gouvernement chypriote.

**Q13: Quelle sera la suite à donner pour les voyageurs dont le test s'avère positif pendant leur séjour à Chypre? Qu'advient-il de leurs contacts étroits? Qui couvrira les frais d'hospitalisation et de traitement?**

- a. Le gouvernement chypriote s'est engagé à prendre soin de tous les voyageurs dont le test serait positif au coronavirus pendant leur séjour, ainsi que de leurs contacts étroits. Le gouvernement transférera ces personnes dans un établissement distinct et couvrira les frais de logement, de nourriture, de boisson et du traitement médical; le voyageur n'aura à supporter que le coût de son transfert à l'aéroport et le vol de rapatriement, en collaboration avec son voyageur et / ou sa compagnie aérienne. Cela permettra non seulement de veiller à ce que ces personnes soient correctement prises en charge, mais également à la tranquillité d'esprit des autres voyageurs que leur établissement d'hébergement est exempt de COVID-19.
- b. Plus précisément, un hôpital dédié au COVID-19 a été mis à la disposition exclusive des voyageurs dont le test est positif au coronavirus, avec un surplus de lits disponibles et des unités de soins intensifs équipées d'appareils respiratoires.
- c. De plus, 300 chambres d'hôtels dédiés à la quarantaine ont été mises à la disposition des contacts étroits des personnes dont le test est positif au coronavirus, et encore une fois, celles-ci peuvent être augmentées très rapidement si nécessaire

**Q14: Quelle est la définition d'un contact étroit?**

- a. Un contact étroit est défini comme « une personne ayant été en contact physique très étroit avec une personne testée positive au coronavirus », c'est-à-dire une distance de moins de 2m pendant plus de 15 minutes.
- b. Le traçage des contacts en avion comprend uniquement les passagers de la même famille.
- c. Sur la base du protocole pour les contacts étroits des cas positifs confirmés de COVID-19, **SEULES** les catégories suivantes sont placées en quarantaine :
  - Les personnes qui n'ont pas complété leur schéma vaccinal.
  - Les personnes qui ont complété leur schéma vaccinal et une période de 7 mois s'est déjà écoulée.
  - Les personnes titulaires d'un certificat de rétablissement et dont le délai de 90 jours s'est déjà écoulé.

**Q15: Quelle est la durée de la quarantaine pour les contacts étroits?**

Normalement, la durée de la quarantaine est de 10 jours. Les voyageurs qui sont transférés aux hôtels de quarantaine réservés aux contacts étroits sont testés (PCR) à leur charge le 7<sup>e</sup> jour, et s'ils sont négatifs, ils sont libérés. La durée de la quarantaine peut être réduite davantage si un voyageur a un vol de retour plus tôt; le cas échéant, le patient doit être testé négatif pour la Covid-19, la veille de son départ (le test doit être



## RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

un test PCR et le coût est à la charge de l'individu). A noter que pendant la période de quarantaine, il est obligatoire pour le voyageur de se confiner dans sa chambre ou des espaces désignés en tout temps.

*Q16 : Quelle est la durée de la quarantaine pour les cas positifs ?*

La durée de la quarantaine pour les cas positifs est de 8 jours à compter de la date du test positif, et ils sont libérés, à condition qu'ils soient testés négatifs (test rapide) au 8<sup>ème</sup> jour. Le 7<sup>ème</sup> jour, les cas positifs seront notifiés par sms du lieu et de l'heure du prélèvement, à un endroit prédéfini du Ministère de la Santé.

### **F. Plus d'informations**

*Q17: Comment les voyageurs peuvent-ils être informés des derniers développements et des protocoles mis en œuvre à la destination ?*

- a. Une adresse e-mail dédiée a été mise en place à cet effet par le Ministère délégué au Tourisme : [travel2022@visitcyprus.com](mailto:travel2022@visitcyprus.com)
- b. De plus, une équipe dédiée d'experts répondra aux questions des voyageurs sur Facebook (page principale [www.facebook.com/VisitCyprus.cy](https://www.facebook.com/VisitCyprus.cy) ). Des pages supplémentaires sont disponibles dans les pays suivants: UK, DE, RU, SWE, FR, AT, GR, IT, UKR, NED, POL, BEL, ES, CH, ISR
- c. Un centre d'appels a été mis en place pour l'assistance des voyageurs susceptibles d'avoir des questions concernant l'utilisation du «CyprusFlightPass». Les heures d'ouverture du service d'assistance sont: du lundi au dimanche de 8h00 à 20h00, heure de Chypre  
Requêtes par téléphone:  
Appels nationaux: 1474  
Appels de l'étranger: +357 22 285 757  
Pour les demandes par écrit via la plateforme électronique, via le lien: <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/contact-us>
- d. Toutes les informations pertinentes seront également disponibles sur les sites [www.visitcyprus.com](http://www.visitcyprus.com) et [www.cyprusflightpass.gov.cy](http://www.cyprusflightpass.gov.cy)